

Saguenay, le 20 juin 2008

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-02-01-1010065
400500429

Objet : Exploitation d'une sablière

32A10 - 024

Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 26 février 2008, reçue le 3 mars 2008 et complétée le 19 juin 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploitation d'une sablière située dans le TNO Lac-Ashuapmushuan, de la MRC Le Domaine-du-Roy, aux coordonnées UTM (Nad 83, zone 18) suivantes : N 5396914 (m), E 669662 (m).

La superficie totale, la profondeur moyenne et maximale d'exploitation seront respectivement de 10 ha, 3 et 4 mètres.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé «*Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, d'une carrière ou d'un procédé de concassage ou de tamisage*», signé le 26 février 2008 par monsieur Claude Langevin, ing., 10 pages et 3 annexes;

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7610-02-01-1010065
400500429

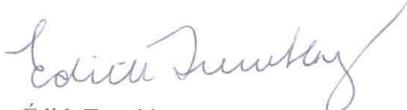
Le 20 juin 2008

-
- Télécopie adressée à monsieur Dominique Gagnon, ing., de la direction régionale de l'analyse et de l'expertise du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, envoyée le 19 juin 2008 par madame Marie Bernard, 3 pages.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



ÉT/DG/ds
Édith Tremblay
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise du Saguenay–Lac-Saint-Jean